

STRATÉGIE DE GESTION DU LITTORAL



Syndicat Mixte des Bassins Versants
Saône Vienne Scie

OBJECTIFS

- Garantir le bon maintien des digues littorales de Quiberville-Ste Marguerite et de Pourville
- Gérer et prévenir les risques d'inondations par submersion marine et l'érosion des cordons de galets

DÉMARCHE

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le Syndicat Mixte des Bassins Versants Saône Vienne Scie assure la **mission « Défense contre la Mer »** en substitution du Département de Seine-Maritime.

Les **deux digues littorales** de Quiberville-Ste Marguerite et de Pourville sont **classées** et font l'objet à ce titre d'un suivi réglementaire. **La réalisation des études de dangers est obligatoire.** Celles-ci devront être engagées avant fin 2021.



**SUIVRE LES
EVOLUTIONS DES
PLAGES**



Suivi photographique



**ASSURER LE SUIVI
DES OUVRAGES
HYDRAULIQUES***



Réalisation de travaux



**GARANTIR UNE VEILLE
ET UNE SURVEILLANCE
LORS DES TEMPÊTES**



*En lien avec les Plans
Communaux de Sauvegarde**

Le SMBV n'intervient pas dans le cadre de l'érosion des falaises qui est un phénomène naturel et sur la gestion des descentes à la mer qui ne relève de la défense contre la Mer.

CONTEXTE

La côte d'Albâtre est soumise à un **phénomène d'érosion qui s'accroît**. Les marées et les courants emportent les galets des plages, ce qui a pour conséquence de réduire le cordon, protection naturelle contre les risques de submersion.

De plus, les **conséquences du changement climatique sur le littoral** apparaissent de plus en plus importantes avec une élévation du niveau de la mer de plusieurs dizaines de centimètres avant 2050, rendant obsolète les ouvrages existants.

Cette perspective devra guider les futures politiques de gestion de l'espace littoral.



STRATÉGIE DE GESTION DU LITTORAL



Syndicat Mixte des Bassins Versants
Saône Vienne Scie

OUTILS MOBILISÉS

- Agent pour assurer la bonne réalisation de la mission « Défense contre la Mer »
- Marché à Bons de Commande avec une entreprise spécialisée pour les travaux d'entretien régulier
- Mise à jour régulière des documents réglementaires
- Utilisation des données météorologiques et maritimes diffusées par les services de l'État (Météo-France, SHOM)

TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Loi Maptam qui crée la compétence GEMAPI le 27 janvier 2014
- Décret « Dignes » du 12 mai 2015 concernant les règles liées aux ouvrages de prévention des inondations et les règles de sûreté des ouvrages hydrauliques
- Arrêté précisant le plan des études de dangers du 7 avril 2017
- Décrets du 28 août 2019 portant les règles relatives aux ouvrages de prévention des inondations
- Loi d'accélération et de simplification de l'action publique du 7 Décembre 2020

PARTENAIRES TECHNIQUES



DDTM 76



Cdl Normand

& le Syndicat
Mixte Littoral 76



Financement par le SMBV Saône
Vienne Scie sur ses fonds propres

GLOSSAIRE

Ouvrages hydrauliques du littoral : ce sont les digues, les épis et les perrés notamment.

Plans communaux de sauvegarde: ce document, obligatoire pour les territoires dotés d'un Plan de Prévention des Risques Littoraux et Inondation, a pour objectif de se préparer et d'entraîner l'équipe communale à faire face à des situations de crise comme les inondations.

